



# communiqué

de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

N° 12/2002 –  
EMBARGO : 11h (Bruxelles), le 3 octobre 2002

## Rapport 2002 sur la situation de la drogue dans les PECO candidats à l'adhésion

Le problème de la consommation s'ajoute à celui du trafic de drogue

### LES PECO CANDIDATS À L'ADHÉSION FONT DE SÉRIEUX EFFORTS POUR S'ATTAQUER AU DOSSIER DROGUE

Le nouveau rapport qui paraît aujourd'hui sur le problème de la drogue dans les pays d'**Europe centrale et orientale** candidats à l'adhésion à l'**UE** fait état d'une situation aux antipodes de celle qui existait il y a seulement cinq ou sept ans. Ce rapport indique que ces Etats étaient alors généralement perçus uniquement comme des pays par lesquels la drogue transitait, avec tous les stéréotypes que cela entraînait en termes de « danger » pour les citoyens de l'**UE**. Le rapport poursuit: « Ils sont devenus, aujourd'hui, une cible claire en matière de consommation de la drogue. »

Le *Rapport annuel 2002 sur la situation de la drogue dans les PECO candidats* présenté par l'**OEDT** indique que les données disponibles suggèrent que la consommation de drogue dans les **PECO** continue d'augmenter. C'est le cas de l'héroïne qui remplace progressivement les opiacés produits localement, ainsi que des « nouvelles » drogues telles que les amphétamines ou l'ecstasy, dont une partie est exportée à partir des marchés de l'**UE** vers les **PECO**.

Le rapport précise également qu'il existe des éléments selon lesquels le comportement à risque se rapportant à la consommation de drogue est fortement prévalent et que le potentiel d'extension des maladies infectieuses liées à la drogue parmi les utilisateurs de drogue par voie intraveineuse est élevé.

Ce phénomène a été observé dans le contexte plus général du « comportement consumériste » qui commence à poindre parmi les jeunes et qui est également caractérisé par l'usage d'alcool et de tabac.

Le rapport ajoute que les **PECO candidats** font face à un double défi consistant, d'une part, à élaborer des mesures législatives appropriées ainsi que des structures administratives et de coordination pour le problème de la drogue, et d'autre part, à améliorer la gamme et la couverture des services fournis en vue de respecter l'acquis communautaire et la meilleure pratique.

Bien que la Commission et les États membres les soutiennent activement dans leur préparation à l'adhésion à l'**UE**, ils se voient confrontés à d'énormes difficultés dans la mise en oeuvre et le financement sur quelques années de mesures que l'**UE** a mis 20 ans à concrétiser, sans que ce travail soit pour autant achevé.

Le directeur exécutif de l'agence sur les drogues, **Georges Estievenart**, déclare que le défi auquel l'Union européenne, une fois élargie, devra faire face, sera d'aider les nouveaux États membres à mettre sur pied une réponse plus complète et plus durable à ce problème complexe. D'après lui, « Il faudra sans doute faire appel à de nouvelles initiatives politiques. »

./..

**Des pays de transit devenus des cibles en matière de consommation**

**IMPORTANT: EMBARGO JUSQU'AU 03/10/2002 À 11h (heure locale de Bruxelles)**

Le rapport qui paraît aujourd'hui souligne que les saisies importantes sur la route des Balkans et en Europe centrale confirment le rôle des **PECO candidats** dans le transport et le stockage de l'héroïne. Il ajoute cependant qu'à mesure que leur propre consommation d'héroïne augmente, les **PECO** deviennent eux-mêmes de plus en plus des cibles de distribution.

Le rapport constate que les modèles de consommation de drogue dans les **PECO** sont en train de changer. L'héroïne d'importation remplace progressivement les opiacés produits localement et d'autres substances. Parallèlement, son utilisation s'étend des grands centres urbains vers toutes les régions. Par conséquent, l'héroïne – principalement consommée par voie intraveineuse – est la substance la plus en cause dans la consommation problématique de drogue. Ceci explique l'actuelle augmentation des demandes de traitement pour la dépendance aux opiacés.

L'**OEDT** poursuit en indiquant que, bien que les utilisateurs par voie intraveineuse dans les **PECO** semblent avoir été relativement épargnés par le virus du VIH jusqu'au milieu des années 90 – la présence du virus étant considérée comme assez faible – les informations recueillies montrent que le comportement à risque en relation avec la consommation de drogue est fortement prévalent.

Les trois **États baltes** sont parmi les plus touchés. La **Lituanie** et, en particulier, l'**Estonie** ont récemment assisté à une « augmentation rapide et alarmante » de l'extension du VIH parmi les utilisateurs par voie intraveineuse. On a également enregistré en 2002 une multiplication importante des cas de contamination par le VIH dans une prison **lituanienne**.

« Il est impératif d'améliorer la couverture et la gamme des services fournis et d'introduire des mesures de réduction des risques dans tous les cadres dans lesquels la drogue est utilisée, y compris, par exemple, dans le système carcéral. » commente l'OEDT.

Les **PECO** sont toujours une région de transit pour le cannabis destiné aux États membres de l'**UE**. Comme dans l'**UE** elle-même, le cannabis est la drogue la plus consommée dans ces pays, en particulier de façon expérimentale et festive. Les drogues synthétiques sont également en train de devenir de plus en plus « populaires » parmi les jeunes et leur consommation a sensiblement augmenté. On a aussi assisté récemment à l'exportation d'ecstasy à partir des marchés de l'**UE** vers les **PECO** et inversement, en raison de la prévalence de sa consommation au niveau mondial.

### **La Commission européenne, « catalyseur en matière d'action »**

« Dans ce contexte, poursuit le rapport, les **PECO candidats** ont pris des initiatives importantes pour élaborer des mesures législatives appropriées et des structures administratives et de coordination. De plus, dans le cadre du processus d'élargissement de l'**UE**, les 10 **PECO candidats** ont adapté leurs interventions en matière de contrôle de la drogue pour aller vers l'adoption et la mise en place de l'*acquis communautaire* dans le domaine à facettes multiples de la drogue. »

Tous les **PECO candidats** ont signé et ratifié les trois conventions des **Nations unies** sur le contrôle de la drogue, mais le processus d'adoption des législations nationales varie fortement selon les pays de la région. Conformément à la nouvelle législation, les structures nationales de coordination et de prise de décision dans la plupart des **PECO candidats** « connaissent un changement dynamique ».

Le rapport ajoute que, à l'instar de la plupart des États membres de l'**UE**, le développement des politiques et des stratégies en matière de drogue dans les **PECO** depuis le milieu des années 90 s'est vu influencé par deux facteurs: tout d'abord, le caractère évolutif du phénomène de la drogue qui affecte de plus en plus des segments importants de la société ; et ensuite, la dimension multiple du problème qui requiert des réponses coordonnées dans tous les domaines. «Au cours de cette période, les actions de différentes organisations internationales, notamment la **Commission européenne**, ont servi de catalyseur pour l'élaboration de réponses nationales au phénomène de la drogue.» analyse le rapport.

./..

Dans la plupart des cas, les stratégies nationales en matière de drogue ont le soutien des experts des États membres de l'UE dans le cadre du programme national (de jumelage) Phare en matière de drogue, financé par l'UE.

### ***Un élan nécessaire qu'il faut poursuivre***

**Le président du conseil d'administration de l'OEDT, M. Mike Trace**, déclare : « Cette approche positive du développement de stratégies nationales illustre l'engagement des gouvernements des **PECO** et montre que le problème de la drogue est reconnu au niveau politique. La plupart des documents stratégiques adoptés récemment sont des plans d'action concrets définissant des objectifs, des cibles, des indicateurs de progrès à mettre en place et des exigences financières pour la mise en oeuvre des politiques. »

Il ajoute : « La nécessité d'une meilleure information en matière de drogue et d'évaluation des interventions est de plus en plus reconnue et intégrée dans les plans d'action nationaux. Il en a résulté la création des points focaux nationaux de l'OEDT par le biais de la mise en place d'un projet commun OEDT/PHARE. À travers les programmes de jumelage entre les États membres de l'UE et les pays candidats, la **Commission européenne** et l'OEDT soutiennent actuellement l'élaboration de plans d'action nationaux pour le développement de systèmes d'information sur la drogue dans tous les **PECO** candidats. »

Le rapport ajoute que toutes les nouvelles stratégies adoptées dans les pays candidats s'efforcent d'assurer une cohérence entre les politiques nationales et celles approuvées au niveau de l'UE. Néanmoins, la capacité à mettre en oeuvre efficacement les mesures adoptées est limitée et les ressources allouées sont généralement insuffisantes. En conséquence, le faible niveau opérationnel des mécanismes nationaux de coordination dans certains pays entrave l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques et la coopération régionale est insuffisante.

« Il est donc essentiel, souligne le rapport, que les pays concernés continuent de renforcer leurs politiques, institutions et mécanismes de coordination et prévoient les ressources nécessaires pour y parvenir. Il importe également de souligner que les efforts des **pays candidats** en vue d'aligner leurs actions dans le domaine de la drogue sur celles de l'UE et de ses États membres méritent non seulement d'être reconnus mais également encouragés. »

#### **A l'attention des journalistes :**

La Commission européenne a donné le feu vert à la coopération entre l'OEDT et les PECO en décembre 2000.

Le projet de 2 millions d'euros dans le cadre du programme Phare a débuté le 1<sup>er</sup> mars de cette année. Il couvre spécifiquement les 10 PECO candidats (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) tout en associant autant que possible l'Albanie, la Bosnie Herzégovine et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM). L'accent est mis sur le fait d'impliquer les pays autant que faire se peut dans les activités de l'OEDT à travers le développement continu de « points focaux » nationaux et de systèmes d'information en matière de drogue. Tous les pays candidats sont actuellement en train de créer leurs propres points focaux nationaux.

**Une version interactive en ligne du *Rapport 2002 sur la situation de la drogue dans les PECO* est disponible à l'adresse <http://candidates.emcdda.eu.int>.)**

**Contact Presse : Joelle Vanderauwera, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)  
Rua da Cruz de Santa Apolónia 23-25, PT-1149-045 Lisbonne, Portugal.  
Tél.: ++ 351 21 811 3000 • Fax: +351 21 813 1711, E-mail: [Joelle.Vanderauwera@emcdda.org](mailto:Joelle.Vanderauwera@emcdda.org)**

**IMPORTANT: EMBARGO JUSQU'AU 03/10/2002 À 11h (heure locale de Bruxelles)**